

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Partenariat pour l'Emploi
122.59

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY**

OBJET : Subvention en faveur de la Fédération Régionale des Industries Agroalimentaires (FRIAA) dans le cadre de MPG 2019.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au développement économique et à l'emploi, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Source de rayonnement et d'attractivité la gastronomie est, à la fois, un symbole de l'identité des territoires et un moyen de partir à leur découverte. A ce titre, la gastronomie provençale est un patrimoine qu'il est important de protéger et de promouvoir.

Le Département a donc décidé de placer les richesses culinaires de la Provence au cœur de sa politique touristique avec un nouvel événement d'envergure, baptisé MPG 2019 (Marseille Provence Gastronomie 2019). De mars à décembre, à travers des manifestations prestigieuses ou des rendez-vous de proximité, toutes les communes des Bouches-du-Rhône vont mettre à l'honneur, tour à tour, les saveurs, recettes et produits traditionnels du terroir issus des filières agricoles et viticoles locales.

Dans ce cadre, le Département a souhaité mobiliser les réseaux économiques de son territoire, afin de les encourager à mettre en place des actions permettant de répondre aux ambitions fixées par MPG 2019.

C'est ainsi qu'un partenariat est proposé avec la Fédération Régionale des Industries Agroalimentaires (FRIAA), dont l'objet est de représenter et défendre les intérêts des entreprises et produits agroalimentaires, véritable catalyseur de la promotion des produits et entreprises de Provence.

L'industrie agroalimentaire (hors secteur vinicole) est l'un des fleurons et un poids lourd de l'activité économique du Département. Secteur dynamique et créateur d'emplois, elle est le 2ème employeur industriel de la région avec plus de 37 100 emplois, dont plus de 30 % sur les Bouches-du-Rhône.

Avec plus de 1000 établissements en région, le tissu industriel agroalimentaire est composé majoritairement de petites entreprises, très souvent familiales : 70 % des établissements agroalimentaires de la région PACA ont moins de 20 salariés (TPE). En cumulant les emplois indirects et induits qu'elles génèrent, l'impact total des entreprises agroalimentaires est de plus de

87 000 salariés, dont plus de 7 000 emplois agricoles indirects et près de 6 000 emplois dans le commerce de détail.

En lien avec MPG 2019, la FRIAA propose des actions en vue de valoriser notre territoire, via l'agrotourisme et les produits alimentaires de qualité.

Concrètement, la FRIAA s'attachera à valoriser le territoire et les produits des Bouches-du-Rhône, en mettant en avant les sites de fabrication agroalimentaire du Département qui ouvrent leurs portes au grand public. Quatre actions sont ainsi proposées :

1- Valoriser la qualité de l'offre alimentaire des Bouches-du-Rhône auprès du grand public et des internautes en particulier, avec la promotion sur internet des sites agrotouristiques remarquables et des produits de qualité transformés ;

2- Valoriser les pratiques agroalimentaires des Bouches-du-Rhône auprès des habitants, avec la mise en place d'opérations spéciales de visites d'entreprises agroalimentaires qui ouvrent leur porte au public ;

3- Valoriser la découverte sensorielle des produits alimentaires auprès des habitants et touristes des Bouches-du-Rhône, avec la création de parcours gourmands et de circuits thématiques, associant visites d'entreprises agroalimentaires, déjeuners chez des restaurateurs, mais aussi lieux historiques, musées ou jardins ;

4- Valoriser les zones de production des produits alimentaires de qualité et des entreprises agroalimentaires qui ouvrent leur porte au public, avec la conception et la réalisation d'une cartographie des Bouches-du-Rhône.

Le coût total de ces actions est de 72 500 €, sur lequel le Conseil départemental apporte un soutien financier de 50 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

**CONVENTION ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-
RHONE ET LA FEDERATION REGIONALE DES INDUSTRIES
AGROALIMENTAIRES**

MPG 2019

ENTRE

Le Département des Bouches-du-Rhône représenté par la Présidente du Conseil Départemental, Madame Martine VASSAL, ci-après désigné le « DEPARTEMENT »

D'une part,

ET

L'association Fédération Régionale des Industries Agroalimentaires, représentée par sa Présidente Marie FRANQUEZA, ci-après désignée « FRIAA »

D'autre part,

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Source de rayonnement et d'attractivité la gastronomie est, à la fois, un symbole de l'identité des territoires et un moyen partir à leur découverte. A ce titre, la gastronomie provençale est un patrimoine qu'il est important de protéger et de promouvoir.

Le Département a donc décidé de placer les richesses culinaires de la Provence au cœur de sa politique touristique avec un nouvel événement d'envergure, baptisé MPG2019 (Marseille Provence Gastronomie 2019). De mars à décembre, à travers des manifestations prestigieuses ou des rendez-vous de proximité, toutes les communes des Bouches-du-Rhône vont mettre à l'honneur, tour à tour, les saveurs, recettes et produits traditionnels du terroir issus des filières agricoles et viticoles locales.

Dans ce cadre, le Département a souhaité mobiliser les réseaux économiques de son territoire, afin de les encourager à mettre en place des actions permettant de répondre aux ambitions fixées par MPG2019.

C'est ainsi qu'un partenariat est proposée avec la Fédération Régionale des Industries Agroalimentaires (FRIAA), dont l'objet est de représenter et défendre les intérêts des entreprises et produits agroalimentaires, véritable catalyseur de la promotion des produits et entreprises provençaux.

En lien avec MPG 2019, la FRIAA propose des actions en vue de valoriser notre territoire, *via* l'agrotourisme et les produits alimentaires de qualité. Concrètement, elle s'attachera à valoriser le territoire et les produits des Bouches-du-Rhône, en mettant en avant les sites de fabrication agroalimentaire du département qui ouvrent leurs portes au grand public.

ARTICLE 1 - Objet de la convention

Le DEPARTEMENT accorde à la FRIAA une subvention pour la mise en place des quatre actions suivantes :

- 1- Valoriser la qualité de l'offre alimentaire des Bouches-du-Rhône auprès du grand public et des internautes en particulier, avec la promotions sur internet des sites agrotouristiques remarquables et des produits de qualité transformés ;
- 2- Valoriser les pratiques agroalimentaires des Bouches-du-Rhône auprès de leurs habitants, avec la mise en place d'opérations spéciales de visites d'entreprises agroalimentaires qui ouvrent leur porte au public ;
- 3- Valoriser la découverte sensorielle des produits alimentaires auprès des habitants et touristes des Bouches-du-Rhône, avec la création de parcours gourmands et de circuits thématiques, associant visites d'entreprises agroalimentaires, déjeuners chez des restaurateurs, mais aussi lieux historiques, musées ou jardins ;
- 4- Valoriser les zones de production des produits alimentaires de qualité et des entreprises agroalimentaires qui ouvrent leur porte au public, avec la conception et la réalisation d'une cartographie des Bouches-du-Rhône.

Ces actions font l'objet de fiches détaillées jointes en annexe à la convention.

ARTICLE 2 – Montant et taux de la subvention

Le montant de la subvention est de 50 000 € pour un coût global des actions estimé à 72 500 € soit un taux de 69 %.

ARTICLE 3 – Modalités de versement de la subvention

Le versement de la subvention du DEPARTEMENT s'effectue en deux fois, selon le détail suivant :

- 25 000 €(soit 50 %) à la signature de la présente convention ;
- 25 000 €(soit le solde de 50 %) sur la base d'un compte-rendu détaillé des actions, ainsi qu'un bilan financier accompagné des factures acquittées correspondantes.

Dans le cas où le coût total final des actions est inférieur au coût global estimé de 72 500 € le montant de la subvention sera recalculé par application, sur les dépenses réelles, du taux défini à l'article 2 de la présente convention (69 %).

ARTICLE 3 - Durée et limites de la convention

La présente convention est conclue pour l'exercice 2019 et prend fin au 31 décembre 2019.

ARTICLE 4 – Information

La FRIAA s'engage à faire connaître, sur l'ensemble de ses documents informatifs ou promotionnels (*programmes, invitations, affiches, dossiers de presse, site internet, etc.*), la participation du DEPARTEMENT et le lien de chacune des actions avec l'évènement Marseille Provence Gastronomie (MPG 2019).

Fait à Marseille le

Pour la Présidente du Conseil Départemental

Et par Délégation

Gérard GAZAY

La Présidente de la FRIAA

Marie FRANQUEZA

ACTION N°1 - ANIMATIONS DIGITALES

Objectif :

Valoriser la qualité de l'offre alimentaire des Bouches-du-Rhône auprès du grand public et des internautes en particulier.

Projet :

Promotions sur internet des sites agrotouristiques remarquables des Bouches-du-Rhône et des produits de qualité transformés dans les Bouches-du-Rhône :

1- Animations digitales sur les réseaux sociaux, principalement Instagram et LinkedIn, mettant en valeur l'offre alimentaire des Bouches-du-Rhône sur le mode 'apprendre en s'amusant' (visuels accompagnés d'un texte avec des liens et des tags), sur deux périodes de l'année :

- « *13 Gourmandises de l'Avent* » : la FRIAA mènera une campagne de communication sur les réseaux sociaux en période de l'Avent (Du 2 au 24 Décembre 2019). Par un compte à rebours ludique et gourmand jusqu'à Noël, la FRIAA mettra à l'honneur des spécialités alimentaires emblématiques de la Provence et fabriqués dans les Bouches-du-Rhône (liste de produits plus large que les produits sous signes d'origine et de qualité), en s'inspirant de la coutume des 13 desserts et/ou en jouant avec le numéro du département (13).

- « *Food' in Quiz & Food'In Story* » : C'est au travers d'une autre animation digitale divertissante sur les mois de juillet et d'août 2019, que la FRIAA contribuera à mettre en valeur les entreprises agroalimentaires des Bouches-du-Rhône qui ouvre ses portes au public et les produits sous signes officiels de qualité transformés localement.

2- Actualisation de la liste des entreprises et des produits de qualité des Bouches-du-Rhône, sur les sites www.visites-gourmandes-provence.com et www.signes-qualite-paca.fr, qui présentent respectivement les entreprises agroalimentaires qui ouvrent leurs portes au public et les signes d'identification de la qualité et de l'origine en Provence-Alpes-Côte d'Azur ; consolidations des informations, respectivement sur l'offre de services proposée par les entreprises : visites, musées, ateliers culinaires, etc ... et sur les caractéristiques des produits de qualité ; puis mises en avant des sites dans le cadre des animations digitales précédentes.

Budget :

- Coût de l'action : 30 000 €
- Soutien du Département : 20 700 €

ACTION N°2 - VISITES D'ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES

Objectif :

Valoriser les pratiques agroalimentaires des Bouches-du-Rhône auprès des habitants des Bouches-du-Rhône

Projet :

Opérations spéciales dans le cadre de visites d'entreprises agroalimentaires des Bouches-du-Rhône qui ouvrent leur porte au public.

La visite d'entreprise est une pratique qui connaît un véritable engouement depuis plusieurs années : 13 millions de visiteurs connus, 2 000 entreprises ouvertes régulièrement au public partout en France.

Pour inciter les consommateurs à venir découvrir l'origine de produits alimentaires et les pratiques de transformation dans les Bouches-du-Rhône, seront organisées des séances de dégustations, des ateliers de cuisine, ... dans le cadre de visites d'entreprises agroalimentaires du département et à l'occasion de 'GOUT de France' les 22 et 23 mars 2019, en partenariat avec PROVENCE TOURISME dans le cadre de MPG 2019.

Budget :

- Coût de l'action : 15 000 €
- Soutien du Département : 10 350 €

ACTION N°3 - PARCOURS GOURMANDS

Objectif :

Valoriser la découverte sensorielle des produits alimentaires auprès des habitants et touristes des Bouches-du-Rhône.

Projet :

Création de parcours gourmands dans les Bouches-du-Rhône, circuits thématiques associant visites d'entreprises agroalimentaires, déjeuners chez des restaurateurs, mais aussi lieux historiques, musées ou jardins.

La FRIAA élaborera des circuits qui suggéreront une journée de visites intégrant le passage par plusieurs entreprises agroalimentaires et/ou un ou plusieurs restaurateurs, mais aussi un/ou plusieurs lieux historiques, musées ou jardins du département. Le point commun de ces sites à visiter sur une même journée sera illustré par une thématique.

Exemples de thématique :

- « Saveurs et plaisirs d'antan »
- « De la fleur aux saveurs »

Ces circuits thématiques se concentreront sur les sites permettant de vivre des moments privilégiés de découverte sensorielle. L'occasion pour les habitants du département et les touristes de découvrir une ville, un territoire, des produits et des métiers, ...

Budget :

- Coût de l'action : 12 500 €
- Soutien du Département : 8 600 €

ACTION N°4 - CARTOGRAPHIE

Objectif :

Valoriser la distribution géographique sur les Bouches-du-Rhône des zones de production des produits alimentaires de qualité et des entreprises agroalimentaires qui ouvrent leur porte au public.

Projet :

Conception et réalisation d'une cartographie des Bouches-du-Rhône avec :

- les zones de production des produits sous signes d'origine et de qualité ;
- les implantations des sites agroalimentaires qui ouvrent leurs portes au Grand Public.

Après recensement des sites agroalimentaires ouverts au public et des zones de production des produits de qualité concernés, l'implantation géographique sera mise en exergue via ces cartes, téléchargeables ensuite sur les sites www.signes-qualite-paca.com et www.visites-gourmandes-provence.fr.

Budget :

- Coût de l'action : 15 000 €
- Soutien du Département : 10 350 €